



Motion

Dépôt : M. Eugène Berger

Date : 30.06.2011

PL 6262, 6255, 6256 et 6260

La Chambre des Députés

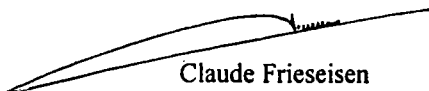
- Considérant que la Chambre des Députés vient d'autoriser le gouvernement à entreprendre une nouvelle tranche d'investissements importants au bénéfice de l'Université du Luxembourg sur le site de Belval,
- rappelant que le programme gouvernemental prévoit que « Pour des raisons de proximité avec la place financière et les institutions judiciaires luxembourgeoises et européennes et en vue de pérenniser le site de la capitale, le centre de compétences spécialisé pour les domaines du droit et des finances sera localisé à Luxembourg-Ville, y inclus les services de support nécessaires à son fonctionnement. »
- considérant que l'implantation de ce centre de compétence revêt d'un enjeu stratégique pour le Luxembourg,

invite le Gouvernement à

- entreprendre dans les meilleurs délais toutes démarches utiles pour pérenniser l'implantation du centre de compétences spécialisé pour les domaines du droit et des finances sur le territoire de la Ville de Luxembourg,
- faire dans les meilleurs délais une étude pour examiner, ensemble avec l'Université, les divers besoins résultant de cette implantation sur le site actuel du Limpertsberg ou sur tout autre site approprié afin de garantir que la Ville de Luxembourg puisse héberger sur le long terme les activités du centre de compétences spécialisé pour les domaines du droit et des finances

Motion adoptée par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 29 juin 2011

Le Secrétaire général,



Claude Frieseisen

Le Président,



Laurent Mosar